



Direction de la sécurité
en transport
Service de l'expertise et du
soutien technique en sécurité

Masquage des panneaux

Avis

Le présent document réfère à la norme du *Tome V – Signalisation routière*, chapitre 4 « Travaux » de décembre 2007. Tout changement apporté à la norme après cette date pourrait modifier la présente fiche.

Norme (*Tome V – Signalisation routière*)

Cette partie présente les grandes lignes de la norme du chapitre 4 « Travaux », section 4.44 et figure 4.44-1.

- Tout panneau de signalisation non utile aux fins de signalisation doit être masqué.
- Le masquage doit se faire au moyen de matériaux totalement opaques de jour comme de nuit (message imperceptible avec partie rétro réfléchissante).
- Attention : à l'exception des travaux de courte durée, il ne doit y avoir aucun panneau de signalisation sur l'accotement (zone d'arrêt d'urgence des véhicules).



Sécurité

La signalisation routière permet d'indiquer les dangers, de faciliter la circulation par une gestion efficace de la route, de faire connaître la réglementation en place et de guider l'utilisateur sur la route.

La signalisation de travaux indique les modifications apportées aux voies de circulation et les restrictions s'y rattachant compte tenu des entraves pendant les travaux.

Il importe donc qu'elle reproduise les conditions réelles sur les chantiers. Le message transmis aux usagers doit être clair et précis afin qu'ils se conforment à la signalisation. Cette dernière doit être crédible et propre à chaque situation, sinon les usagers de la route ne la respecteront pas. Ainsi, lorsque



les panneaux ne sont plus utiles aux fins de signalisation, ils doivent être masqués.

- Lorsque les entraves ne sont plus en place, les panneaux doivent être masqués ou enlevés.
- Le masquage doit être fixé solidement, de préférence avec une bande élastique.



Le masquage est-il tombé ou a-t-il été oublié?

- Les matériaux du masquage des panneaux doivent être opaques et ne comporter aucune inscription afin de ne pas créer de distractions chez l'utilisateur.



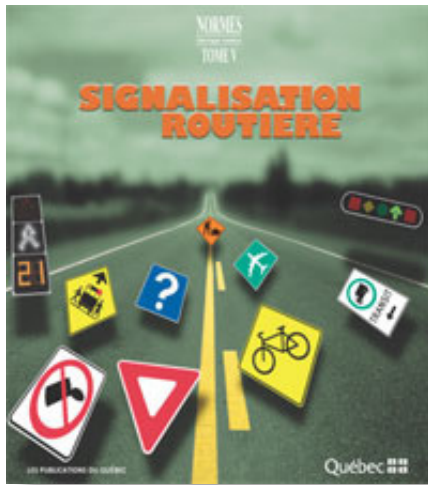
Exemples de masquage

Masquage conforme



Masquage non conforme





Lien :

Tome V – Signalisation routière :

http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/produits/ouvrage_routier/normes/norme6.fr.html